

**128<sup>ème</sup> RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF : RÉUNION ORDINAIRE DU 08 août 2024**
**PV du CE du 08 août 2024**
**Par le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC**

L'an deux mille vingt-quatre, le huitième jour du mois d'août, s'est tenue en présentiel et par visioconférence à Kinshasa dans la salle Majesté 2 de l'Hôtel Hilton, la 128<sup>ème</sup> réunion du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC siégeant en session ordinaire.

La réunion a été présidée par Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement et le secrétariat assuré par le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC.

### I. DU QUORUM ET DES PRESENCES

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres, le Président du Comité Exécutif a demandé au Coordonnateur National de l'ITIE-RDC de vérifier le quorum. Ce dernier ayant confirmé que le quorum est atteint, le Comité Exécutif a valablement siégé et délibéré sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Les différents Collèges sont représentés de la manière ci-après :

#### Institutions Publiques :

1. Son Excellence Monsieur **GUYLAIN NYEMBO MBWIZYA**, Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, Président du Comité Exécutif, présent ;
2. Honorable **Clément MUYA MUBOYAYI**, point focal Sénat, Membre, présent ;
3. Monsieur **Léon KANKOLONGO**, Conseiller Principal à la Présidence de la République, Membre, présent ;

#### Entreprises Extractives :

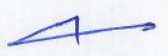
4. Monsieur **KASSONGO Bin Nassor**, Délégué de la Chambre des Mines, Membre, présent ;
5. Madame **Yvonne MBALA**, Déléguée des Entreprises Pétrolières, Membre, présente ;
6. Monsieur **Robert MUNGANGA**, Délégué des Entreprises publiques, Membre, présent ;
7. Monsieur **José MINGA'S**, Délégué des Entreprises Forestières, Membre, présent ;
8. Madame **Marie Chantal KANINDA**, Déléguée des Entreprises minières privées, Membre, présente ;

#### Société Civile :

9. Monsieur **KAS MUTEBA**, Délégué de la Société Civile, Membre, présent ;
10. Monsieur **Jérémy KABAMBI**, Délégué de la Société Civile, Membre, présent ;
11. Monsieur **Jimmy MUNGURIEK**, Délégué de la Société civile, Membre, présent ;

#### Membres ayant donné mandat :

12. SEM Madame **Eve BAZAIBA MASUDI**, Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et Développement Durable, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente du Comité Exécutif représentée par Monsieur **Pierre Héritier MPIANA**, Directeur de Cabinet Adjoint ;
13. SEM Monsieur **KIZITO PAKABOMBA KAPINGA MULUME**, Ministre des Mines, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Comité Exécutif, représenté par Monsieur **Godard MOTEMONA GIBOLUME**, Vice-Ministre des mines ;
14. SEM **Aimé MOLENDO SAKOMBI**, Ministre des Hydrocarbures, Membre, représenté par Monsieur **Tony DINO CHERMAN**, Directeur de Cabinet Adjoint ;



15. SEM **Doudou FWAMBA LIKUNDE LIBOTAY**, Ministre des Finances, Membre, représenté par Monsieur **Alain MALATA**, Directeur de Cabinet ;
16. Monsieur **Laurent NKINZI**, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre chargé des questions économiques et financières, représenté par Madame **KYAKIMWA LUHOTA Christine**, Conseillère ;

#### Membres absents ou empêchés :

1. Monsieur **Michel MULONGO**, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre chargé des questions juridiques et fiscales, Membre, présent ;
2. **Madame Nicole BILA**, Déléguée de la Société civile, Membre.

Y ont également pris part, les invités ci-après : les délégués des Ambassades des USA, du Royaume de Belgique et ceux des organisations telles que GIZ et NRG1 ainsi que les membres du Secrétariat Technique (ST) de l'ITIE-RDC.

## II. DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président du Comité Exécutif a accordé la parole au Coordonnateur National de l'ITIE-RDC pour présenter l'ordre du jour. Après lecture, le Président a demandé aux membres s'ils avaient des observations ou des points à faire inscrire séance tenante.

Un membre du Collège société civile propose qu'il soit ajouté un point sur l'état des lieux du processus d'appel d'offres des blocs pétroliers et gaziers qui avait été amorcé par le Ministère des hydrocarbures.

Après échanges, le Président a invité les membres à adopter l'ordre du jour, ainsi présenté :

- (1) **Présentation de nouveaux membres et bref rappel du fonctionnement du Comité National de l'ITIE-RDC ;**
- (2) **Adoption du projet de PV de la réunion du C.E du 15 février 2024 ;**
- (3) **Point d'information sur l'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE du 16 février au 07 août 2024 :**
  - *Elaboration des Rapports ITIE et adoption des TDR y afférents ;*
  - *Activités menées du 16 février au 07 août 2024 ;*
- (4) **Présentation du Rapport de Cadrage ITIE-RDC 2022 et du Rapport du secteur forestier ;**
- (5) **Information sur les dossiers saillants :**
  - *Situation du projet de Décret modifiant et complétant le Décret portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de l'ITIE-RDC ;*
  - *Mise à jour des textes de gouvernance interne du Collège Société civile et remplacement des membres ;*
  - *Etat des lieux du processus d'appel d'offres des blocs pétroliers et gaziers qui avait été amorcé par le Ministère des hydrocarbures ;*
- (6) **Présentation de la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC (du 16 février au 06 août 2024) ;**
- (7) **Divers.**

#### Délibération :

*L'ordre du jour est adopté.*



### III. EXAMEN DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

#### Premier point à l'ordre du jour : Présentation de nouveaux membres et bref rappel du fonctionnement du Comité National de l'ITIE-RDC

Après l'adoption de l'ordre du jour, le Président a invité les nouveaux ainsi que les anciens membres du Comité Exécutif à se présenter individuellement pour se connaître mutuellement.

A l'issue de cette présentation, un membre du Collège entreprise a fait une observation en insistant sur le fait que les personnes qui revêtent la qualité de membre du Comité Exécutif soient les seules qui prennent effectivement part aux réunions du Comité Exécutif.

Le Président a pris bonne note de cette observation.

Par la suite, le Coordonnateur National a fait un bref aperçu sur l'organisation et le fonctionnement du Comité Exécutif en trois points ci-après : (i) Composition du Comité National ; (ii) Rôles et fonctions du Comité Exécutif et (iii) Attributions du Secrétariat Technique.

Après cette présentation, aucune observation n'ayant été soulevée, le Président a invité le Coordonnateur National à présenter le projet du Procès-verbal de la réunion du 15 février 2024.

#### Deuxième point à l'ordre du jour : Adoption du P.V de la réunion du 15 février 2024

Le Coordonnateur National a commencé par indiquer que le projet du Procès-verbal de la réunion du C.E du 15 février 2024 a été transmis depuis près de deux mois aux membres pour leurs observations et amendements. Qu'à cet effet, le Secrétariat a enregistré quelques amendements de forme envoyés par un membre du Collège société civile.

Ce membre a relevé qu'il fallait préciser le numéro du Dossier judiciaire RTA 26064 clôturé en faveur du Comité National de l'ITIE-RDC contre un ancien Expert du Secrétariat Technique.

Moyennant cette observation, le Président a invité les membres à adopter le procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif du 15 février 2024.

#### Délibération :

*Le procès-verbal de la réunion du C.E ordinaire du 15 février 2024 est adopté.*

#### Troisième point à l'ordre du jour : Point d'information sur l'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE du 14 février au 07 août 2024

A la demande du Président, le Coordonnateur National a axé son intervention autour de neuf points ci-après :

- Les informations divulguées par l'ITIE alignées sur la chaîne de valeur des industries extractives. A cet effet, il est revenu sur les différents maillons de la chaîne de valeur des industries qui part des ressources naturelles en passant par les contrats/licences, la production, les exportations, la collecte des revenus, l'affectation des revenus, les dépenses sociales et environnementales ainsi que le débat public et l'impact de la mise en oeuvre.
- Les principales modifications contenues dans la Norme ITIE 2023. Il s'agit de la lutte contre la corruption, la transition énergétique, le genre, les questions socio-environnementales, le recouvrement des recettes et la divulgation systématique.



- Le niveau de transparence dans le secteur extractif atteint par la RDC. A ce sujet, le Coordonnateur National a rappelé aux membres que lors de la dernière validation de la RDC par les instances de l'ITIE Internationale, le pays a atteint un niveau de transparence élevé avec la mention de 85,5% des points.
- L'état des lieux de l'élaboration des Rapports ITIE-RDC tel que ci-dessous décrit :

### 1. Elaboration des Rapports ITIE

#### - **Cadrage du Rapport ITIE 2022 :**

Au sujet du Cadrage du Rapport ITIE 2022 présenté pour son adoption par le Comité Exécutif, le Coordonnateur National a indiqué que le Secrétariat Technique a finalisé la rédaction et les parties prenantes l'ont amélioré et qu'une convenance a eu lieu avec l'Administrateur indépendant.

- **Signature des contrats avec les consultants au niveau du COREF** pour les Rapports : (i) Rapport ITIE-RDC 2022 ; (ii) Rapport EMAPE-Diamant 2021&2022 et (iii) Rapport d'évaluation du niveau d'exécution des réformes des Entreprises publiques.

#### - **Rapport sur le secteur forestier 2020-2021 :**

Au sujet du Rapport sur le secteur forestier 2020-2021, le Coordonnateur National a indiqué que le Consultant avait fini avec la rédaction et le Rapport avait été partagé avec les parties prenantes pour recueillir leurs améliorations et à ce jour, le Rapport est présenté au Comité Exécutif pour son adoption.

#### - **Rapport sur l'EMAPE-Diamant 2023 :**

Le Coordonnateur National a indiqué qu'à ce jour le processus est en cours pour le recrutement du Consultant qui sera chargé d'élaborer le Rapport sur le l'EMAPE-Diamant 2023.

#### **Débat :**

Un membre du Collège entreprises commence par féliciter le Secrétariat Technique pour le travail abattu malgré que le Comité Exécutif ne siégeait pas. Il relève que l'essentiel d'activités est pris en charge par les partenaires, ce qui peut s'interpréter comme un relâchement du Gouvernement alors que la mise en œuvre est un engagement du Gouvernement et non des partenaires.

Il dit au sujet des innovations de la Norme ITIE qu'il serait important que le Comité Exécutif organise davantage des ateliers pour informer et mettre à jour les entreprises sur ces innovations en insistant sur le fait que cela facilitera notamment le processus de la validation prochaine du pays.

Un membre du Collège entreprise félicite également le Secrétariat Technique pour le travail réalisé et l'encourage à ne pas baisser les bras tout en exhortant le Comité Exécutif sur la nécessité de récompenser le travail réalisé par le Secrétariat Technique.

Il dit également que la transparence voudrait qu'il y ait une communication au public de tout ce qui est réalisé. Il reconnaît néanmoins que cela nécessite une planification des activités, notamment celles de formation des parties déclarantes. Il évoque également la difficulté d'accès au site-web de l'ITIE-RDC. Il souhaite en fin que les exposés et présentations aux grands forums soient partagés avec les membres du Comité Exécutif pour qu'ils soient toujours tenus informés.

Un membre du Collège société civile constate aussi que la quasi-totalité d'activités est prise en charge par les partenaires et interpelle le Gouvernement à reprendre son engagement de la prise en charge des activités de la mise en œuvre dans notre pays.

Un autre membre suggère que les montants afférents aux appuis reçus des partenaires techniques et financiers soient communiqués au Comité Exécutif.



Un membre des institutions publiques souhaiterait savoir si les activités prévues dans le Plan de Travail sont financées par la dotation du Gouvernement uniquement ? Il propose que le Ministère des finances soit mis à contribution sur le financement de l'ITIE. Il propose également une sélection objective des grands projets miniers pour une étude de modélisation fiscale pour des meilleures projections budgétaires.

Un membre du Collège société civile propose de mener une réflexion sur la possibilité de financer le processus ITIE en accordant une quotité sur la redevance minière au Comité National de l'ITIE à l'instar du FONAREV. Enfin, il suggère qu'il y ait une étude approfondie sur la gestion du Fonds Minier pour les Générations Futures, FOMIN.

Un autre membre du Collège société civile voudrait savoir ce que le Secrétariat Technique fait effectivement pour préparer la prochaine validation de la RDC. Rappelant qu'il était prévu et acté dans le PV du Comité Exécutif de la fois passée qu'il fallait compléter les postes vacants des Experts, il voudrait savoir si le processus de recrutement des experts avait été interrompu.

Revenant sur la nécessité de former les entreprises sur les innovations de la Norme 2023, le Coordonnateur National dit que cela requiert les moyens financiers conséquents que la trésorerie du Secrétariat Technique ne permet pas de couvrir à ce jour. Toutefois, il indique que dans chaque activité que le Secrétariat Technique réalise avec les parties prenantes, il est réservé un exposé sur l'essentiel des innovations de la Norme ITIE 2023. Au sujet du partage des TDR des activités avec les membres du Comité Exécutif, il a rappelé que ceux-ci avaient effectivement été envoyés dans les e-mails respectifs des membres. Quant à leur examen par le Groupe Technique de Travail, il ne trouve aucun inconvénient si telle sera la décision du Comité Exécutif. Cependant, s'agissant des TDR de recrutement des Consultants pour l'élaboration des Rapports ITIE, dont l'adoption relève de la compétence du Comité Exécutif, le Coordonnateur National a relevé le fait que celui-ci était dans l'impossibilité de se réunir en attendant la nomination des nouveaux membres du Gouvernement. Et qu'à cet effet, le Secrétariat Technique était dans le devoir de continuer à mener les activités pour ne pas bloquer la mise en œuvre et, bien entendu, attendre la première réunion du Comité Exécutif pour soumettre lesdits TDR à son approbation.

Au sujet du FOMIN, le Coordonnateur National a confirmé que dans le PTBA 2024, il est prévu une activité sur la production d'une étude thématique afin de comparer les recettes constatées et liquidées avec celles recouvrées par le FOMIN de 2018 à 2024. Le financement de cette activité sera effectué par le Projet ENCORE/Banque mondiale.

En préparation de la prochaine validation de la RDC, le Coordonnateur National a indiqué que, dans la réalisation des activités, le Secrétariat Technique tient compte des mesures correctives. Il a évoqué entre autres, les activités réalisées dans le cadre de la déclaration par projet ou encore, les dépenses quasi budgétaires.

Au sujet de la présentation de l'organigramme du Secrétariat Technique et du recrutement des Experts pour les postes vacants, il a indiqué que l'organigramme n'a pas changé et que le processus de recrutement n'a pas commencé faute des moyens financiers pour payer les Experts, d'autant plus que même ceux qui travaillent actuellement accusent des mois des retards de paiement.

Le Coordonnateur National saisit cette opportunité pour informer les membres que les contrats des Experts et du personnel d'appoint du Secrétariat Technique arrivent à termes et qu'il faille enclencher la procédure de recrutement. Il poursuit en disant qu'au regard des travaux intenses de production des Rapports ITIE-RDC et de la préparation de la prochaine validation auxquels sont actuellement commis les membres du Secrétariat Technique, il serait rationnel de reconduire les contrats de ces membres pour un nouveau mandat de trois ans.



Le Président reprenant la parole dit qu'il faudra effectivement que le processus ITIE soit pris en charge essentiellement par le Gouvernement et que les partenaires viennent en appui.

Un membre du Collège Gouvernement dit que la question de la dotation financière du Comité National de l'ITIE-RDC sera envoyée au Ministre des finances pour un traitement diligent. Ce membre suggère que le VPM Plan prenne langue avec le Ministre des Finances pour un suivi rapproché.

Au sujet du FOMIN, un membre du Collège Gouvernement dit qu'il y a une prolifération des besoins, notamment avec des structures naissantes qui estiment pouvoir puiser leur financement dans les ressources du FOMIN alors que le Fonds devrait s'occuper essentiellement des recherches et projets qui s'inscrivent dans la croissance pour garantir l'après-mines.

Un autre membre du Collège Gouvernement dit qu'il est important que le Plan de dépenses du Comité National de l'ITIE soit soumis en urgence au Ministère des finances pour faciliter le suivi au niveau de la chaîne de la dépense. A ce sujet, le Coordonnateur National de l'ITIE précise que la procédure de paiement au niveau de la chaîne de la dépense est respectée, mais seulement le problème se trouve au niveau de la libération, à temps, des DTO par le Ministère des finances.

Un membre du Collège société civile est d'avis avec le Coordonnateur National à propos des TDR dont les activités sont réalisées, mais pour ceux qui n'ont pas encore reçus d'ANO, ils devraient être soumis au GTT pour analyse approfondie. En ce qui concerne la reconduction des Experts, il estime qu'au regard des raisons valables avancées par le Coordonnateur National, il est important d'accéder à la demande de ce dernier. Un membre du même Collège dit qu'il ne faut pas changer l'équipe qui gagne. Il considère qu'en recrutant les nouveaux Experts, il y aura un temps de formation et d'apprentissage qui risque d'impacter négativement le processus de validation. Il souligne par ailleurs que ce recommencement est une mauvaise pratique et, par conséquent, il demande au Comité Exécutif d'accéder à la demande du Coordonnateur National sur la reconduction des contrats des Experts. Un autre membre du même Collège propose que nonobstant la reconduction des contrats des Experts, qu'il faille procéder à leur évaluation en interne. Enfin, un autre membre dit qu'il faudra veiller au respect du format du Contrat des Experts pour prévenir tous différends.

Après échange, le Président a demandé aux membres de se prononcer sur l'adoption, d'une part, des TDR des activités soumis au Comité Exécutif, dont liste en annexe, et d'autre part, sur la reconduction des contrats des Experts et du personnel d'appoint du Secrétariat Technique.

### Délibérations :

#### *Le Comité Exécutif :*

1. *Adopte tous les TDR tels que présentés.*
2. *Reconduit pour un mandat de trois ans, les contrats des Experts et du personnel d'appoint du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC.*

#### 2. Activités menées du 16 février au 07 août 2024

Le Coordonnateur National présente les activités menées de la manière ci-après :

- **Sur financement du Ministère Belge des Affaires étrangères :** signature du protocole d'accord avec le SI de l'ITIE sur l'élaboration des rapports : (1) EMAPE Cu & Co 2022 – 2023 ; (2) Evaluation de l'exécution des dépenses sociales et de la dotation de 0,3 % du Chiffre d'Affaires des entreprises minières et (3) Modélisation fiscale de quelques grands projets miniers ;





- **Elaboration et transmission de 20 TDR** pour la réalisation des activités dont 17 sous financement du projet ENCORE et 3 avec le SI de l'ITIE (Cf. liste en annexe) ;
- **Dépôt du Rapport de l'audit** des comptes du Comité national de ITIE-RDC, Exercices 2021-2022 élaboré par le cabinet EY avec l'appui d'ENABEL ;
- **Réception et partage** avec les parties prenantes, pour amélioration, du Plan Stratégique de Communication élaboré par le consultant sous le financement de USAID via Financial Services Volunteer Corps (FSVC).

Dans la suite, le Coordonnateur National a présenté l'état des participations du Secrétariat Technique à des conférences/ateliers et forums, tel que repris dans le tableau ci-dessous :

Catégorie	Thématique	Organisateur	Résultat
Atelier	Formulation de la gouvernance et mobilisation des recettes fiscales.	GIZ/DISM II	Proposition de la mise en place d'une plateforme d'interconnexion des systèmes.
Atelier	Publication des EIES-PGES	GIZ/DISM II	Proposition d'un texte réglementaire pour élaborer les synthèses des EIES/PGES
Atelier	Lutte contre la corruption dans l'EMAPE CuCo.	IMPACT	Vulgarisation des fiches de paiements (Kinshasa, Lubumbashi et Kolwezi).
Réunion	Réunion du groupe élargi sur le Livret des dispositions sur la propriété effective.	APLC	Contribution à l'amélioration du Projet de Livret.
Réunion	Réunion de planification opérationnelle pour la lutte contre les flux financiers illicites en RDC.	CENAREF	Echanges pour la mise en place des textes réglementaires relatifs au Registre des bénéficiaires effectifs.
Conférence	Changement climatique	CCNUCC	Accords sur le financement de la lutte contre le changement climatique
Atelier	Chaine de valeur de la batterie	Conseil Congolais de la Batterie (CCB)	Présentation de l'étude de faisabilité de la production locale des batteries électriques.
Conseil d'Administration (Toronto, Abidjan et Genève)	Faire avancer la mise en œuvre de l'ITIE dans le monde.	ITIE Internationale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation active aux réunions du CA en tant que membre;</li> <li>• Partage d'Expériences entre pairs sur diverses questions de la mise en œuvre, pour la RDC, élaboration des Rapports thématiques;</li> <li>• Participation significative aux plénières et aux sessions parallèles;</li> <li>• Contacts et échanges entre 2 hauts responsables des EP (GECAMINES et COMINIÈRE) avec les hauts milieux d'affaires et de commerce de matières premières.</li> </ul>





## Quatrième point à l'ordre du jour : Présentation du Rapport de Cadrage 2022 et du Rapport forestier

### 1. Rapport de Cadrage 2022

Le Coordonnateur National a présenté en cinq points ci-après, le Rapport de Cadrage tel que convenu avec l'Administrateur indépendant :

- Objectif du Cadrage d'un Rapport ITIE ; (ii) Essentiel du Cadrage 2022 ; (iii) Fiabilisation des données ; (iv) Exhaustivité et désagrégation des données et enfin (v) Limitations.

L'essentiel du Rapport de Cadrage ITIE-RDC 2022 est repris dans l'image ci-après :

<b>Secteurs</b>	<b>Minier industriel, y compris les entités de traitement Pétrolier</b>
<b>Période</b>	<b>Année fiscale 2022 (Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022)</b>
<b>Informations à divulguer</b>	<b>Contextuelles (Contexte actuel du secteur extractif) Financières (Paiements des entreprises et Recettes de l'Etat en 2022)</b>
<b>Total recettes</b>	<b>6,243 Milliard USD Minier (5,915 Milliard USD), Pétrolier (327,579 M USD)</b>
<b>Seuil de matérialité</b>	<b>300 KUSD pour la sélection des flux et des entreprises Couverture de 99,80%</b>
<b>Critères de sélection des entreprises</b>	<b>Matérialité Statut d'Entreprise Publique (EP)</b>
<b>Critères de sélection des flux</b>	<b>Matérialité, spécificité au secteur Présence dans les référentiels antérieurs</b>
<b>Périmètres des entreprises (552)</b>	<b>Périmètre de télédéclaration : 114 entreprises (7 pétrolières et 107 minières) Périmètre de déclaration unilatérale : 438 entreprises (3 pétro. &amp; 435 minières)</b>
<b>Périmètre des Entités de l'Etat (90)</b>	<b>90 entités (9 au Niveau central, 9 EP, 9 DRP, 50 ETD &amp; 13 OS/DOT)</b>
<b>Référentiel</b>	<b>90 flux : 23 pétroliers , 48 miniers et 19 flux communs aux deux secteurs.</b>

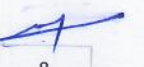
### Débat :

Un membre du Collège entreprise dit que la composante entreprise privée a participé aux travaux d'améliorations du Cadrage et se dit satisfaite de ce travail. Elle regrette toutefois que la communication de toutes ces activités n'est pas relayée et suggère que l'ITIE établisse un programme de communication avec les entreprises.

Félicitant le Secrétariat Technique pour le travail abattu, un autre membre de ce Collège a proposé l'abaissement du seuil de matérialité fixé à USD 300 pour intégrer plus d'entreprises et des flux ; le traitement du cas de 500 entreprises du Périmètre de déclaration unilatérale pour s'assurer de ce qu'elles font effectivement et puis, la divulgation de tous les bénéficiaires des fonds du secteur extractif venant du FOMIN et du FONAREV.

Dans le même ordre d'idées, estimant que le poids fiscal ne repose que sur une poignée d'entreprises, un membre du même Collège insiste sur l'élargissement de l'assiette qui doit inclure également les 500 entreprises du Périmètre de déclaration unilatérale.

Tout en saluant le travail réalisé par le Secrétariat Technique, un membre du Collège société civile s'interroge pourquoi avoir attendu le deuxième semestre pour faire le travail de Cadrage. Il se pose aussi la question de savoir si la Loi a prévu des sanctions à l'encontre des entités de l'Etat qui n'ont pas fourni les données attendues d'elles. En fin, il s'interroge sur le fondement de maintenir dans le portefeuille minier 500 entreprises qui ne contribuent pas grand-chose dans le développement économique du pays.



Un autre membre du même Collège s'interroge au sujet de la disposition du Code minier relative à l'entrave à la transparence et voudrait savoir si elle s'applique uniquement aux entreprises privées et non aux entités étatiques en épinglant la BCC qui n'a pas transmis les éléments requis pour le Cadrage.

Un membre du Collège Gouvernement voudrait savoir si le Secrétariat Technique a fait une étude comparative des statistiques miroirs, notamment avec d'autres pays pour des recoupements pouvant permettre de déterminer le Périmètre.

A la demande du Président, le Coordonnateur National a décrit le processus de demande des informations lorsqu'il est question de la collecte des données. Il dit qu'en pratique, le Président du Comité saisit les Ministres sectoriels et ces derniers écrivent aux différents services et administrations sous leur tutelle. Il poursuit en disant qu'à propos des données du FONAREV qu'elles seront prises en compte dans la partie contextuelle du Rapport ITIE-RDC 2022, étant donné que le FONAREV n'a commencé la collecte de sa quotité qu'en 2023. En revanche, pour le FOMIN une étude spécifique sera diligentée pour mieux cerner la question du taux recouvrement. Sur la question de communication, il a relevé qu'il y a un projet de plan stratégique de communication de l'ITIE-RDC en cours d'élaboration sous le financement de l'USAID.

Dans la suite des échanges, un membre du Collège entreprises dit que tout ce qui est réalisé dans le cadre de la mise œuvre doit être approuvé par le Comité Exécutif en évoquant notamment le Plan stratégique de communication qui doit passer par le Comité. Il revient sur le seuil de matérialité en insistant sur le fait que toutes les entreprises devraient être prises en compte, ceci pour que la fiscalité ne continue pas à peser toujours sur une certaine catégorie d'entreprises.

Il voudrait enfin savoir si le Rapport de cadrage a pris en compte les mesures correctives, entre autres, la question des dépenses quasi budgétaires.

Un autre membre du Collège entreprise abonde dans le même sens et insiste sur le fait que toutes les décisions de mise en œuvre doivent rentrer au Comité Exécutif pour leur approbation.

Un autre membre encore du même Collège rebondit au sujet de la déclaration unilatérale. Il souhaiterait que cette question soit clairement expliquée dans le Rapport pour éviter tout malentendu lors de la prochaine validation.

Un membre du Collège Gouvernement voudrait avoir des clarifications sur le Périmètre de déclaration retenu dans le Cadrage.

Le Coordonnateur National a apporté avec moindre détail les réponses aux préoccupations soulevées sur les Périmètres de déclaration retenus dans le Cadrage.

Le Président du Comité voudrait savoir quelle orientation retenir sur la question de l'entrave à la transparence en recommandant qu'à la prochaine réunion il y ait une proposition dans ce sens.

Après échange, le Président du Comité a soumis à l'adoption, par les membres, le Cadrage du Rapport ITIE-RDC 2022 en tenant compte des observations soulevées.

### **Délibération :**

***Le Comité Exécutif adopte le Rapport de Cadrage du Rapport ITIE-RDC 2022.***

(i) **Rapport forestier**

Le Coordonnateur National a présenté le Rapport ITIE-RDC sur le secteur forestier en le structurant en six points ci-après : (i) Contexte et limitations ; (ii) Périmètre du rapport ; (iii) Référentiel ; (iv) Chiffres clés ; (v) Exhaustivité et fiabilité ainsi que (vi) les recommandations.



L'Administrateur indépendant a fait des constats et a formulé les recommandations contenues dans le Rapport. A titre indicatif, quelques recommandations sont reprises dans le tableau ci-dessous :

N°	Exigence ITIE (n°)	Actions proposées	Structure concernée
2	2.1	Mettre en place un système complet de collecte de données pour le marché artisanal du bois en RDC. De plus, une étude approfondie sur ce secteur, serait bénéfique pour une meilleure compréhension de son fonctionnement.	MEED/DGF/ACEFA/ CN-ITIE
3	2.1	Identifier et mobiliser des sources de financement nécessaires pour soutenir les activités de gestion cadastrale par des activités de renforcement de capacités.	MEED/DCF
4	2.1	Finaliser et publier l'arrêté interministériel fixant le taux et les modalités de recouvrement de la taxe carbone.	MEED
5	2.2	clarifier les critères techniques et financiers à retenir dans le processus d'évaluation des demandes d'octroi et de transfert de permis forestiers.	DCM / DGF
7	2.3	Mobiliser les ressources matérielles et financières nécessaires pour accélérer le déploiement d'un système de gestion informatisé du cadastre forestier.	MEED/DCF/DGF
8	2.3	Compléter la base de données du répertoire forestier existant pour qu'il renseigne toutes les informations requises par l'exigence 2.3 de la Norme ITIE	MEED/DCF
9	2.4	Prendre les mesures nécessaires afin d'aligner les dispositions du code forestier avec les dispositions du décret du Premier Ministre n° 011/26 du 20 mai 2011 portant obligation de publier tout contrat ayant pour objet les ressources naturelles.	MEED
11	2.6	Mettre en place une procédure permettant de publier périodiquement les données financières de la SCTPA. Il est également recommandé que ces données soient accessibles sur un support permettant de faciliter l'exploitation et la consultation par le grand public.	SCTPA
12	3.2	Prévoir les actions nécessaires afin de moderniser les systèmes de collecte de données sur la production au sein de la DGF et d'établir une meilleure coordination entre les différentes agences gouvernementales, les opérateurs forestiers.	DGF/MEED

**Débat :**

Après la présentation du projet de Rapport sur le secteur forestier, un membre du Collège entreprise propose que faute de temps, le débat sur ce projet de Rapport ainsi que sur les autres points restants à l'ordre du jour soit renvoyé à la prochaine réunion du Comité Exécutif.

Tous les membres étant d'accord avec cette motion, le Président a proposé néanmoins que le point sur la situation financière soit abordé, tandis que le cinquième et septième points à l'ordre du jour soient renvoyés à la prochaine réunion. Ils se rapportent respectivement sur :

**(i) Information sur les dossiers saillants :**

- *Situation du projet de Décret modifiant et complétant le Décret portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de l'ITIE-RDC ;*
- *Mise à jour des textes de gouvernance interne du Collège Société civile et remplacement des membres ;*
- *Etat des lieux du processus d'appel d'offres des blocs pétroliers et gaziers qui avait été amorcé par le Ministère des Hydrocarbures ;*

**(ii) Divers.**

**Sixième point à l'ordre du jour : Présentation de la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC du 16 février au 07 août 2024**

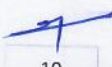
A la demande du Président, le Coordonnateur National a indiqué que le document relatif à la « **Situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC** » a été transmis à chaque membre. Ainsi, il a fait une présentation sur l'état de financement du Plan de Travail et Budget Annuel 2024.

**Débat :**

Un membre du Collège société civile voudrait savoir s'il n'y a plus de dette des loyers des bureaux du Secrétariat Technique de l'ITIE.

Un autre membre voudrait savoir si dans le financement qu'apporte les partenaires il y a les frais administratifs pour le Secrétariat Technique.

En réponse, le Coordonnateur National dit que les loyers sont payés sauf le trimestre en cours qui reste à régulariser.



S'agissant des frais administratifs au profit du Secrétariat Technique, il a précisé qu'aucun frais administratif n'est accordé au Secrétariat Technique étant donné que les appuis financiers apportés par les partenaires sont gérés par eux-mêmes selon leurs procédures internes.

Après échange, le Président soumet à l'adoption la situation financière du Comité National ITIE-RDC.

***Délibération:***

***Le Comité Exécutif adopte la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC de la période du 16 février au 07 août 2024.***

Avant la clôture de la réunion, Monsieur Jimmy MUNGURIEK, un des délégués du Collège société civile au Comité Exécutif informe les membres qu'il ne pourra plus continuer à siéger au sein du Comité étant donné qu'il a rejoint une organisation internationale, en l'occurrence Resource Matters, où il assume désormais les fonctions de Directeur pays. A cet effet, il rappelle qu'un membre d'une organisation internationale ne peut pas siéger comme membre du Comité Exécutif.

Le Comité prend acte et le Président demande au Collège société civile de prendre les dispositions utiles pour pourvoir au remplacement de ce délégué.

Ceci étant, les membres ont convenu de tenir la prochaine réunion du Comité Exécutif le 17 septembre 2024.

En clôturant la réunion, le Président a encouragé les membres à continuer avec l'élan du travail afin que la mise en œuvre du processus ITIE soit bénéfique pour le pays.

L'ordre du jour étant épuisé, commencée à 11h15', la réunion a pris fin à 14h05'.

Fait à Kinshasa le 08 août 2024

Jean-Jacques KAYEMBE MUFWANKOLO

Secrétaire du Comité Exécutif

Guylain NYEMBO MBWIZYA

Président du Comité Exécutif